

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 04 mars 2019

L'an deux mille dix- neuf et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 25/02/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette,

Etait absent : GARNOT Pascal

**Délibération N° 2019 - 18 : Avenant n°1 Lot n°07 Plomberie – Sanitaire –
Ventilation – Chauffage – Maison paramédicale**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18 juin 2018 relative à l'attribution d'un marché de travaux pour l'aménagement d'un pôle paramédicale dans les locaux de l'ancienne poste.

Le lot 07 « Plomberie – Sanitaire – Ventilation – Chauffage » a été attribué à l'entreprise ALPES ENERGIES domiciliée 750 Avenue du Peuras – 38210 TULLINS, pour un montant de 28 400.00 € HT soit 34 080.00 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenant 1 de l'entreprise ALPES ENERGIES.

Les modifications tarifaires sont les suivantes :

Travaux en plus-value pour le redécoupage du cabinet n°2 en deux bureaux distincts suivant le devis n°20181100547 du 20/11/2018 :

- Suppression de 3 radiateurs type 750 22h 24 éléments : - 819.00 € H.T.
- Fourniture et pose de 4 radiateurs type 750 22h 18 éléments : + 880.00 € H.T
- Réalisation de réseaux radiateur supplémentaire : + 78.00 €
- Fourniture et pose d'un évier avec chauffe-eau supplémentaire : + 1 195.00 € H.T
- Fourniture et pose d'une alimentation EC/EF et d'une EU supplémentaire : + 393.00 € H.T
- Fourniture et pose d'une bouche d'extraction VMC supplémentaire : + 71.00 € H.T
- Réalisation d'un réseau de ventilation supplémentaire : + 187.00 € H.T
- Plus-value pour travaux et durée d'intervention supplémentaire pour la restructuration du réseau d'évacuation EU général dans la salle de l'OT au R-1 : + 590.00 € H.T

Soit une plus-value totale de 2 575.00 € HT, soit 3 090.00 € TTC

Nouveau montant du marché public :

Montant H.T. : 30 975.00 €

Montant T.T.C : 37 170.00 €

Taux de la TVA : 20%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant 1 de l'entreprise ALPES ENERGIES pour un montant de 2 575.00 € HT soit 3 090.00 € TTC

Suffrages exprimés : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

